



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Groupe de travail Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle Mardi 22 juin 2021

Ministère des Solidarités et de la Santé

Membres présents	2
Introduction par Julie Couronné chargée d'études (INJEP-LISE et membre du groupe insertion et accompagnement) sur les dimensions communes de l'insertion (à partir, notamment de l'article collectif paru dans La Revue de l'IRES.)	3
Intervention de Hamza DAR et Laetitia GARNERO, accompagnés respectivement par les missions locales Nord-Essonne et de Salon de Provence	5
Intervention de Tom CHEVALIER sur « Les Termes du débat sur le revenu minimum pour les jeunes » ..	7
Contribution de Sylvie FOUCHÉ sur le point de vue des personnes du 5 ^e Collège sur l'insertion et ses revenus pour les jeunes	9
Présentation de Emmanuel BODINIER, Aequitaz, sur le projet de revenu garanti sans contrepartie établi avec le Secours catholique	11
Intervention de Chantal RICHARD (CFDT) sur les compatibilités et contradictions de l'indemnité chômage et du revenu garanti sans contrepartie avec le système français de protection sociale	13
Débat général	13
Conclusions générales	15

Membres présents

➤ **PRÉSIDENT** : Jean-Claude BARBIER

➤ **COLLÈGE DES ASSOCIATIONS**
Yves MÉRILLON (Restos du cœur)
Bernard GOUEDIC (MNCP)

➤ **COLLÈGE DES ORGANISMES SOCIAUX**

➤ **COLLÈGES DES PARTENAIRES SOCIAUX**

Chantal RICHARD (CFDT)
Annabelle LOISON (FO)
Alain ROUSSENNAC (FO)
Olivier FANTONE (CFE-CGC)
Jean-Philippe REVEL (CGT)

➤ **COLLÈGES DES PERSONNES QUALIFIÉES**

Christiane DEMONTÈS (conseil d'administration du fonds)

➤ **COLLÈGE DES PERSONNES CONCERNÉES**

Sylvie FOUCHÉ (FAS Centre-Val de Loire)
Marie-Jeanne GRENIER (PAS À PAS)
Servio MARIN (HH)
Sylvie HÉBERT (AF-UPP)

➤ **ADMINISTRATIONS**

MINISTÈRE de l'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Elisabeth LAVERNE (DJEPVA)

MINISTÈRE des Solidarités et de la Santé

Jérémy FELLER (DGCS)

➤ **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

Paul HENRY (CASVP)
Catherine NIRONI

➤ **INVITÉS**

Julie COURONNÉ (INJEP)
Laetitia GARNERO
Hamza DAR
Tom CHEVALIER (CNRS)
Emmanuel BODINIER (Aequitaz)
Patrick BOUSSILLON

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CNLE

Juliette RAMSTEIN
Fatima GUEMIAH
Hajar ADIB
Delphine AUBERT

La séance est ouverte à 9 heures 37.

Il faut mentionner l'adoption du compte rendu précédent et dire que j'introduis la séance :

La séance sera consacrée à un élément clé de la question de l'accompagnement et de l'insertion, à savoir les activités qui sont proposées ou parfois imposées aux personnes en voie d'insertion, comme conditions de leur perception d'une allocation, on commence par examiner la question particulière pour les jeunes. En introduction, Julie Couronné, membre du groupe, a accepté de présenter un article qui s'exerce à synthétiser des traits communs du « secteur de l'insertion » des personnes qui sont, de fait, « éloignées » de l'emploi.

Introduction par Julie Couronné chargée d'études (INJEP-LISE sur les dimensions communes de l'insertion (à partir, notamment de l'article collectif paru dans La Revue de l'IRES.)

Julie COURONNÉ: Je suis sociologue, chargée d'études et de recherche à l'INJEP.

Nous avons coécrit, avec mes collègues du laboratoire de sociologie le LISE, un article qui s'intitule « *L'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi : contours et enjeux d'une relation sociale non stabilisée.* », publié dans *La Revue de l'IRES*. Il avait pour objectif d'étudier les représentations et les pratiques de l'accompagnement du point de vue des personnes accompagnées. Nous avons pour cela réalisé une série d'entretiens auprès de 80 personnes accompagnées et de leurs accompagnants ; nous avons enquêté dans cinq terrains d'enquêtes au sein de cinq dispositifs et structures d'insertion qui offrent un aperçu assez large de l'accompagnement tel qu'il est déployé aujourd'hui en France.

Parmi ces cinq dispositifs, nous trouvons deux dispositifs qui proposent un accompagnement qui permet de soutenir, aider et former les personnes à trouver un emploi. Nous avons d'abord enquêté sur l'accompagnement global proposé à Pôle emploi, qui met en place un double accompagnement sur une durée de douze mois, par un binôme qui se compose d'un conseiller Pôle emploi et d'une travailleuse sociale du Conseil départemental.

Le deuxième terrain était celui d'une association de bénévoles, *Solidarités nouvelles face au chômage (SNC)*, qui met en place un système de binôme de bénévoles pour un accompagnement dit « non institutionnel ». Cette association défend l'idée d'un accompagnement inconditionnel, fraternel et sans limite de durée. Les rencontres avec les personnes accompagnées ne se font pas dans des bureaux, mais dans des lieux neutres et conviviaux, pour favoriser les liens de confiance et une forme de proximité relationnelle.

Les trois autres dispositifs sont des dispositifs construits avec une philosophie d'intervention qui consiste à accompagner les personnes dans et par l'emploi. Les personnes sont mises en situation d'emploi et c'est par cette expérience de travail qu'elles disposeront de nouvelles ressources et qu'elles pourront s'insérer. Nous avons ainsi enquêté au sein d'un chantier d'insertion par le numérique, qui forme ses salariés au métier du web. Cette association comprend une cinquantaine de bénévoles et douze salariés permanents qui accompagnent, dans le cadre du chantier, une dizaine de salariés en contrat à durée déterminée d'insertion de dix mois. Ils travaillent environ 26 heures par semaine et sont payés à hauteur du SMIC.

Nous avons enquêté dans un deuxième chantier d'insertion, *Bric-à-brac*, qui accompagne des personnes ayant des problèmes de logement. Les salariés en insertion travaillent dans ce chantier à la récupération, au tri, à la remise en état et à la vente d'objets, de meubles et de vêtements. Ils sont accompagnés par des conseillers d'insertion professionnelle, avec l'appui d'une référente sociale.

Enfin, nous avons enquêté au sein d'une entreprise solidaire, *TAE (Travailler et apprendre ensemble)* au sein de l'association ATD Quart monde. Cette entreprise solidaire repose sur deux grands principes : elle embauche au SMIC et en CDI (après un contrat d'insertion) des personnes accompagnées, à mi-temps ou à plein temps ; elle met en relation des groupes de salariés – les compagnons et les salariés associés – dans un rapport le plus égalitaire possible.

Ces cinq terrains d'enquête sont tous très critiques à l'égard de la catégorie qui est employée, dite de « personnes très éloignées de l'emploi ». Pour ces dispositifs et ces structures, cette catégorie est jugée bien trop radicale et trop excluante. Elle fige les situations des personnes accompagnées à un moment de leur vie.

L'un des principaux résultats de cette recherche collective consiste à montrer la dimension relationnelle qui se joue dans les accompagnements. Notre analyse vient ainsi relativiser l'effet de la contractualisation sur les types de relation qui lient

l'accompagnateur à l'accompagné, et nous éloigne ainsi du modèle de la relation contractuelle, qui voudrait que les termes de l'échange soient fixés au préalable et selon une logique relativement abstraite.

Nous avons été attentifs aux attentes réciproques entre les accompagnants et les accompagnés. Nous avons montré que cette relation d'accompagnement se construit avant tout en fonction de l'autre. Nous avons identifié trois grands types de relation d'accompagnement, qui ne s'excluent pas les unes aux autres : *la relation interpersonnelle*, *la relation de prestation* et *la relation de travail*.

La relation interpersonnelle se fonde sur un échange social de type « don-contre don » entre deux personnes. Cette relation interpersonnelle engage émotionnellement les accompagnants et les accompagnés et suppose l'absence d'attente de contrepartie. Cette relation interpersonnelle est très assumée et recherchée au sein de SNC, qui soutient l'idée que l'amitié et l'émotion partagée font partie intégrante de la qualité de l'accompagnement, que l'empathie permet l'efficacité et que l'on accompagne mieux quand on se sent impliqué et proche de l'autre. Pour autant, cette association connaît aussi des tensions. Une partie des nouveaux accompagnants, plus jeunes, viennent bousculer cette philosophie co-fraternelle d'origine, en prônant le maintien d'une bonne distance avec les publics et en se montrant critiques sur ces liens de proximité.

Du côté de l'accompagnement global de Pôle emploi, nous avons également observé cette posture interpersonnelle, même si au premier abord, nous pouvions penser qu'elle ne peut pas être assumée professionnellement, car elle est aux antipodes des principes de professionnalisme prônés dans l'intervention sociale. Nous avons observé, notamment au moment des entretiens, une relation de don-contre don qui atténue l'asymétrie institutionnelle.

En analysant la relation interpersonnelle, nous retrouvons, sous différentes formes, les difficultés habituelles du travail et de l'intervention sociale. Cette relation n'est pas sans limite ou sans tension. Elle réinterroge la question de la bonne distance à adopter avec la personne accompagnée.

La relation de prestation est appréciée par les personnes accompagnées au regard de son efficacité. Ainsi, les personnes accompagnées formulent des attentes fortes à l'égard des intervenants qu'elles côtoient. Les personnes accompagnées estiment être en droit d'obtenir des réponses rapides aux services qu'elles demandent. Certains chômeurs rencontrés dans le cadre de l'enquête trouvent, dans le programme d'accompagnement global de Pôle emploi, un niveau d'aide et de service plus important qu'ils n'ont connu à Pôle emploi et qu'ils jugent beaucoup plus à la hauteur de leurs attentes.

Dans ce type de relation d'accompagnement, l'accompagnant est complètement dépersonnalisé. Dans certains cas, cette conception instrumentale de l'accompagnement nourrit des critiques. Sur le volet professionnel, les personnes accompagnées affirment souvent que ce n'est pas grâce aux structures ni aux professionnels d'accompagnement qu'elles obtiennent un entretien d'embauche ou trouvent un emploi ou une formation. Sur le volet social, la critique concerne plutôt la difficulté à trouver des références pour un psychologue ou un logement par exemple. Nous notons que la relation de prestation se heurte par moment à la norme d'autonomie.

Enfin, la dernière relation identifiée consiste à tenter de dépasser l'accompagnement par la relation de travail. À Bric-à-brac par exemple, les salariés en insertion témoignent très clairement des bénéfices de cette situation de travail. Sur ces différents terrains, les équipes encadrantes mettent en avant le principe d'une relation la plus égalitaire possible dans la relation de travail. Au sein de TAE, les accompagnants tentent d'ignorer encore plus le rôle d'encadrant. Les salariés compagnons s'interdisent d'endosser le rôle de chef d'équipe, ce qui n'est pas sans difficulté pour eux. Par ailleurs, ces structures savent aussi que ce principe d'égalité ne va pas de soi. De manière générale, il est difficile de mettre à distance dans la pratique le fait que la relation d'accompagnement est aussi une relation sociale. Les accompagnants sont souvent issus de milieux sociaux plus favorisés et davantage diplômés que les personnes accompagnées, qui sont pour la plupart peu ou pas diplômées et issues des classes populaires les plus modestes. Certaines personnes accompagnées considèrent qu'il existe un fossé entre les accompagnants et les accompagnés et que les intérêts respectifs des deux catégories de salariés sont divergents. Toutefois, cette réaction s'observe surtout chez les personnes les plus proches de l'emploi ; des personnes plus jeunes, qui ont davantage de ressources et ont des attentes plus grandes à l'égard du chantier d'insertion ou de l'entreprise solidaire.

Aucune de ces trois relations n'est finalement l'apanage d'une structure, d'une organisation ou d'un dispositif. Même lorsque les personnes qui ont pensé ces structures et dispositifs font d'un type de relation une philosophie d'intervention, d'autres dimensions de la relation apparaissent dans ce que nous avons observé. C'est ainsi que s'imbriquent, dans la relation d'accompagnement, différentes dimensions et différents enjeux sociaux. Enfin, cette approche montre à quel point la relation d'accompagnement est avant tout une relation sociale qui va bien au-delà d'un contrat qui fixe des engagements réciproques.

Jean-Claude BARBIER (président) : Le point que vous soulignez dans votre conclusion est essentiel : la relation d'accompagnement, quelle qu'elle soit, repose, de manière plus ou moins prégnante, sur la confiance entre les personnes.

Bernard GOUEDIC (MNCP) : En tant qu'association, nous voyons bien le problème que peuvent causer les relations interpersonnelles lorsqu'elles ont lieu entre une institution comme Pôle emploi, un salarié de l'institution et le chômeur. Malheureusement, dans cette relation qui peut amener à un rapprochement des deux personnes par le jeu de l'empathie, nous observons une cruelle asymétrie : la personne qui pratique l'accompagnement en tant que professionnelle peut être amenée à prendre des décisions ou des sanctions qui impacteront la vie du chômeur accompagné, qui se retrouve alors encore plus renvoyé à son statut de dépendant. Ce problème ne se pose pas pour SNC qui fait uniquement de l'accompagnement et n'a aucune décision administrative à prendre quant à l'avenir du chômeur.

Chantal RICHARD (CFDT) : Ces différents accompagnements ne s'opposent pas, mais sont complémentaires. Ils ne poursuivent pas nécessairement le même objectif. L'accompagnement proposé par SNC vise principalement à lutter contre l'isolement du demandeur d'emploi. L'accompagnement de Pôle emploi, beaucoup plus institutionnel, varie en fonction des besoins et de la situation du demandeur d'emploi. Enfin, l'accompagnement dans le cadre de l'insertion par l'activité économique est encore différent. L'accompagnement dont un demandeur d'emploi a besoin dépend de sa situation personnelle. Comment un demandeur d'emploi peut-il trouver l'accompagnement adapté à sa situation ?

Julie COURONNÉ (INJEP) : La relation d'accompagnement est effectivement une relation asymétrique.

Au fil des enquêtes, je constate que la dimension émotionnelle de la relation est assez présente chez certains professionnels, qui mobilisent cette forme d'empathie, ce qui remet en cause la norme de la bonne distance. Par ailleurs, j'observe qu'un accompagnement global, avec une aide également morale, est particulièrement recherché par les jeunes.

Sylvie FOUCHÉ (collège des personnes concernées) : (j'étais suivie par le conseil départemental) ma conseillère était très amicale et très humaine. Elle m'écoutait et ne me jugeait pas. Je voulais faire une formation de moniteur-éducateur et ai souhaité faire, dans l'attente, un chantier d'insertion. Lors de mon premier rendez-vous à Pôle emploi, j'ai rencontré quelqu'un de vraiment à l'écoute, mais qui n'allait pas devenir mon conseiller. Pendant la crise sanitaire, ma conseillère, que je ne connaissais pas, m'a appelée pour m'inviter à déposer un CV sur mon compte Pôle emploi, ce que je n'arrivais pas à faire. Quand je lui ai expliqué mon souhait, elle m'a indiqué qu'il fallait déposer un CV qui concerne le chantier d'insertion et que si je ne le faisais pas, le RSA me serait retiré, sachant que Pôle emploi ne gère pas le RSA. Finalement, j'ai été radiée en début d'année de Pôle emploi après avoir oublié une fois de m'actualiser, suite à un drame personnel. Ma conseillère au niveau du Département m'a fait savoir que Pôle emploi ne serait pas à l'écoute de ma situation. J'ai donc arrêté le suivi par Pôle emploi et suis suivie par le Conseil départemental.

Jean-Claude BARBIER (président) : Ce témoignage montre que la relation d'accompagnement est également très émotionnelle.

Catherine NIRONI (CD du Var) : Lorsque les personnes sont en chantier ou en entreprise d'insertion, il y a le milieu du travail et il y a un accompagnement réalisé avec une personne de la structure chargée de les accompagner dans leur projet professionnel futur. Souvent, les personnes trouvent un havre de paix dans leur mission d'insertion et ont des difficultés à prévoir la suite.

Jean-Claude BARBIER (président) : Si vous souhaitez aborder plus longuement ce sujet, vous pouvez nous transmettre vos contributions écrites.

Intervention de Hamza DAR et Laetitia GARNERO, accompagnés respectivement par les missions locales Nord-Essonne et de Salon de Provence : la situation des jeunes

Jean-Claude BARBIER (président) : Le CNLE a pris position concernant l'insertion à travers l'adoption d'un texte publié en février 2021 : il ne suffit pas de démarches d'insertion, il faut également créer un véritable droit à l'accompagnement, ouvert à tous les jeunes sans limite de temps, assorti d'une allocation de ressources à partir de 18 ans, au regard de la situation des jeunes.

Depuis, une proposition de loi a été présentée par notre Présidente, Madame LAZAAR, à l'Assemblée nationale. Elle vise à faire de l'allocation souhaitée par le CNLE un droit universel pour les jeunes de 16 à 25 ans, en l'associant à un accompagnement, et dont le montant ne pourra pas être inférieur au montant actuel du RSA.

Hamza DAR et Laetitia GARNERO, qui ont pu bénéficier de la garantie jeunes, sont présents pour témoigner de leur expérience, dans le contexte de la réflexion sur l'extension de cette allocation. La garantie jeunes n'est pas universelle ; elle n'est accordée qu'à certains jeunes pour une durée limitée et avec un certain nombre de conditions.

Qu'avez-vous pensé de votre expérience de la garantie jeunes ?

Laetitia GARNERO : Mon expérience avec la garantie jeunes a été très positive. J'ai bénéficié de la garantie jeunes pendant un an, entre décembre 2019 et décembre 2020. Je vis avec ma mère et mon grand frère. Les 497 euros qui m'étaient versés me suffisaient amplement, sachant que nous pouvons également accéder à des fonds d'aide aux jeunes pour financer un projet après avoir bénéficié de la garantie jeunes, ainsi qu'à l'allocation PACEA.

Je me confiais beaucoup à mon conseiller concernant mes craintes par rapport à mon projet. Je pense que c'est très important d'avoir un bon conseiller. Je crois d'ailleurs qu'on peut en changer si on ne se sent pas très bien compris par son conseiller.

J'étais une personne très timide. Cette expérience m'a permis de développer ma confiance en moi, notamment grâce à des ateliers qui m'ont fait réaliser que j'avais acquis certaines compétences sans en être nécessairement consciente. Elle m'a également permis de développer un réseau. Je conseille cette expérience à tous les jeunes qui se cherchent et qui n'ont pas beaucoup de moyens.

Jean-Claude BARBIER (président) : Quelles conséquences l'arrêt de la garantie jeunes a-t-il eu pour vous ?

Laetitia GARNERO : Je n'ai malheureusement pas réussi à faire aboutir mon projet dans l'esthétique, car il est difficile d'obtenir des stages dans l'esthétique sans expérience. À l'issue de l'arrêt de mon contrat de garantie jeunes, je suis restée en contact avec mon conseiller. Je peux donc toujours le contacter en cas de problème. Par ailleurs, c'est lui qui m'a conseillé de faire le service civique dans lequel je suis aujourd'hui.

Comme nous sommes accompagnés pendant un an, l'arrêt soudain de la garantie jeunes peut être mal vécu. Cela n'a toutefois pas été mon cas.

Hamza DAR : Lorsque j'ai terminé le lycée, j'ai cherché un travail pendant un an par mes propres moyens, mais ne trouvais pas, car je n'avais pas d'expérience professionnelle.

Début 2019, j'ai pris contact avec l'association Émergence, car je souhaitais trouver une personne qui m'accompagne dans ma recherche d'emploi. Je n'avais pas du tout confiance en moi et j'étais très stressé pendant mes entretiens. Un éducateur m'a ainsi suivi pendant près de huit mois. Nous nous entendions très bien, mais aucune démarche n'a été effectuée pendant cette période. L'éducateur m'accompagnait aux entretiens, mais ne m'aidait pas dans la préparation aux entretiens ou dans mes démarches. Une autre éducatrice a ensuite repris mon dossier. Ma situation a alors évolué plus rapidement. Grâce à son aide, j'ai participé à un chantier de jeunes pour la rénovation d'une péniche pendant trois semaines. Cette expérience m'a permis de gagner en confiance en moi, notamment vis-à-vis de ma relation avec les autres jeunes sur le chantier. Après ce chantier, entre mai et octobre 2019, je suis cependant resté sans emploi.

En novembre 2019, mon éducatrice m'a permis d'intégrer le dispositif de la garantie jeunes. J'ai rejoint un collectif de 30 jeunes pendant un mois. Alors que j'ai failli abandonner le premier jour, par manque de confiance en moi, je me suis imposé de rester et cette décision a été un tournant pour moi. Le mois avec le collectif s'est très bien déroulé, dans une très bonne ambiance, avec des conseillères formidables. La garantie jeunes m'a permis de réaliser qu'il n'y avait pas que le travail et le retour vers l'emploi qui comptaient, mais que l'expérience de la vie était aussi très importante.

Lorsque la garantie jeunes s'est terminée, en novembre 2020 après un an, j'ai passé mon BAFA pour devenir animateur. Cette semaine de formation s'est également très bien déroulée. J'ai ensuite passé un entretien avec la mairie pour être animateur, pendant lequel j'étais très à l'aise. En décembre 2020, j'ai également passé une formation CACES et gestion de stock de trois mois, financée par Pôle emploi, et j'ai passé mon permis de conduire. Malgré cette formation, je n'ai pas trouvé d'emploi dans ce domaine par manque d'expérience, ce qui m'a surpris.

À la fin de la garantie jeunes, je n'ai pas eu de contact avec ma conseillère pendant plusieurs mois. J'ai repris contact avec elle en mars pour lui faire part de ma situation. Elle m'a alors dirigé vers le dispositif PACEA. Je bénéficie de l'allocation PACEA depuis le mois dernier.

Jean-Claude BARBIER (président) : Vous décrivez tout de même une situation assez difficile, notamment lorsque la garantie jeunes s'est arrêtée soudainement. Qu'en pensez-vous ?

Hamza DAR : En tant que jeune, je trouve qu'un accompagnement d'un an n'est pas suffisant. L'éducatrice me suit maintenant depuis deux ans et j'ai toujours besoin de son aide et de son accompagnement pour me pousser à réaliser des démarches. Un accompagnement sur plusieurs années serait plus efficace.

Laetitia GARNERO : Je suis d'accord avec le fait qu'une durée d'un an n'est pas suffisante. Une période de deux ans permettrait un meilleur suivi. Par ailleurs, la limite d'âge est selon moi trop réduite. Certains jeunes de plus de 25 ans ont aussi des difficultés et ont besoin d'un réel accompagnement professionnel.

Jean-Philippe REVEL (CGT) : L'accompagnement global en mission locale s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Le PACEA est potentiellement attribué pour deux ans et peut être renouvelé jusqu'à 25 ans. Quant à la garantie jeunes, elle correspond à un accompagnement renforcé qui s'intègre dans le dispositif PACEA.

La dernière instruction du ministère prévoit de faire évoluer la garantie jeunes de 9 à 18 mois et d'assouplir les critères d'accès et de ressources à la garantie. En outre, l'objectif qui vise à passer de 100 000 à 200 000 bénéficiaires de la garantie jeunes a nécessairement un impact pour les salariés des missions locales, en termes de conditions de travail notamment, alors que les missions locales connaissent des difficultés de recrutement. Ainsi, les jeunes peuvent pâtir de ces situations.

Enfin, le réseau des missions locales se constitue de 450 structures indépendantes. L'organisation de la garantie jeunes et de l'accompagnement varie d'une structure à l'autre. Les jeunes ont bien montré l'écueil de la garantie jeunes qui s'arrête après un an, même si le jeune bénéficiaire n'a pas trouvé d'emploi. L'accompagnement devrait pouvoir être poursuivi par la mission locale.

Sylvie HÉBERT (AF-UPP) : Je souhaite évoquer l'inégalité par rapport au financement. J'ai pu interroger des jeunes qui ne comprennent pas pourquoi ils touchent la même somme que le RSA dans le cadre de la garantie jeunes, alors qu'ils s'investissent environ 30 heures par semaine. Il serait bien de revaloriser la garantie jeunes. L'allocation de 495 euros permet à un jeune qui vit chez ses parents d'économiser pour se financer le permis par exemple. En revanche, ce montant ne suffit pas pour les jeunes qui cherchent un appartement.

Julie COURONNÉ (INJEP) : Les témoignages de Laetitia et Hamza sont assez représentatifs des jeunes que j'ai rencontrés dans le cadre de mon enquête sur la garantie jeunes. Deux points me semblent essentiels : les jeunes se voient constamment renvoyer à leur manque d'expérience et leur jeune âge par les employeurs ; le collectif est très important et apporte beaucoup aux jeunes, notamment en termes de confiance en soi.

La durée limitée de la garantie jeunes pose problème, car elle oblige les institutions à rediriger sans cesse les jeunes d'un dispositif à un autre, d'une formation à une autre. Si les jeunes pouvaient rester ancrés dans la garantie jeunes pendant un ou deux ans, ils seraient plus susceptibles de voir leur situation se stabiliser.

Intervention de Tom CHEVALIER sur « Les termes du débat sur le revenu minimum pour les jeunes »

Jean-Claude BARBIER (président) : Il n'existe pas aujourd'hui en France, contrairement à beaucoup de pays notamment les pays scandinaves, une allocation pour les jeunes. Au cours de ces derniers mois, le débat sur la mise en place d'une telle allocation et ses conditions s'est intensifié. À la fin de l'année, ce groupe de travail devra se positionner quant à ce débat.

Tom CHEVALIER (CNRS) : Je suis chercheur au CNRS. Je travaille sur les enjeux de jeunesse et compare les politiques publiques mises en place dans différents pays pour promouvoir l'autonomie des jeunes et lutter contre leur pauvreté. Je travaille également sur les enjeux de politisation et de rapport aux politiques des jeunes.

En France, les jeunes de 18-24 ans sont la tranche d'âge la plus touchée par la pauvreté. Pourtant, cette tranche ne peut pas accéder au principal dispositif de lutte contre la pauvreté, le RSA. Cette situation est désormais presque unique en Europe. Quelle forme pourrait prendre un dispositif de lutte contre la pauvreté destiné aux jeunes en France ? Quels en seraient les enjeux ?

Le premier enjeu concerne les critères d'accès au revenu minimum. Ainsi, la façon dont les jeunes sont considérés aura des effets sur l'accès aux prestations sociales et à un revenu minimum. Les pays d'Europe qui pensent les jeunes comme des enfants – plutôt les pays d'Europe continentale et du Sud, dont la France – mobilisent la politique familiale pour aider les familles à prendre en charge leurs enfants, qui sont des jeunes adultes (familiarisation). Dans cette perspective, des limites d'âge relativement élevées, autour de 25 ans, ont été fixées pour accéder aux prestations sociales. À l'opposé, les pays

nordiques et anglophones pensent plutôt les jeunes comme des adultes (individualisation). Les jeunes peuvent ainsi accéder aux prestations sociales dès 18 ans, avec parfois certaines modulations en fonction de l'âge.

En matière d'individualisation ou de familialisation, l'enjeu de la subsidiarité se pose aussi, à savoir dans quelle mesure les obligations alimentaires sont prises en compte par le revenu minimum. Dans les systèmes familialisés, comme en France, les parents ont des obligations alimentaires à l'égard de leurs enfants. Si ces obligations alimentaires se prolongent jusqu'à un âge élevé et que le revenu minimum prend en compte les obligations alimentaires, alors le dispositif de revenu minimum peut rester très familialisé, même si la limite d'âge de 25 ans est supprimée.

Un autre enjeu relatif aux critères d'accès concerne la prise en compte du ménage ou de l'individu en matière de revenu minimum. En Italie par exemple, un nouveau revenu minimum a été mis en place récemment, sans limite d'âge. Toutefois, comme le ménage est pris en compte et que la très grande majorité des jeunes Italiens vivent encore chez leurs parents, jusqu'à 30 ans en moyenne, très peu de jeunes reçoivent dans les faits le revenu minimum.

Enfin, l'enjeu de l'assistanat, c'est-à-dire le fait que des jeunes se reposent sur ce revenu minimum sans chercher d'emploi ou de formation, est souvent évoqué dans le débat public. D'abord, il ne faut pas confondre l'enjeu purement social de lutte contre la pauvreté et l'enjeu économique de politique de l'emploi qui vise à aider au retour à l'emploi, même si les deux peuvent converger. Dans certaines situations, notamment en période de crise, le retour à l'emploi n'est pas toujours possible. Pour autant, il faut conserver l'objectif de lutte contre la pauvreté et le revenu minimum a alors une fonction. Par ailleurs, les travaux de sociologie et d'économie montrent quand on raisonne en termes d'assistanat, on passe complètement à côté de l'enjeu. Une étude de l'INSEE de 2012 montre que nous n'observons pas du tout de différence en termes de comportement en matière de recherche d'emploi chez les jeunes de 25 ans, qui bénéficient du RSA, par rapport aux jeunes qui ont de 23 ou 24 ans qui ne peuvent pas en bénéficier. En outre, les faits montrent que l'assistanat n'est pas un enjeu important.

Dans le cadre du soutien au revenu dans une situation de chômage, trois dispositifs principaux existent en France : les prestations d'assurance chômage dont le montant dépend des cotisations passées, les dispositifs d'assistance chômage pour les chômeurs en fin de droit souvent basés sur des prestations forfaitaires et les dispositifs d'assistance sociale (revenu minimum). L'enjeu est de savoir comment ces trois dispositifs interagissent et couvrent la population touchée par le chômage. Il peut y avoir plein de façons différentes de penser la complémentarité entre ces dispositifs.

Dans la perspective où l'assurance chômage doit couvrir la quasi-totalité des chômeurs, suivie par les pays nordiques, les assurances chômage sont relativement très généreuses. Au Danemark, l'accès des jeunes à un soutien au revenu passe principalement par la prestation d'assurance chômage. Ainsi, l'assistance sociale est ouverte aux jeunes, mais est marginale. À l'inverse, si les critères d'accès à l'assurance chômage sont très restrictifs, ce vers quoi le système français tend, la part de l'assurance chômage est réduite pour les jeunes, ce qui donne potentiellement beaucoup plus de place à l'enjeu d'assistance chômage ou d'assistance sociale. En France, l'assistance chômage (ASS) a une place très réduite et est presque impossible à obtenir pour les jeunes. En revanche, le dispositif de garantie jeunes, dans son évolution, commence à s'apparenter à un dispositif d'assistance chômage. Si la garantie jeunes était universalisée, les besoins envers l'assistance sociale, même avec un RSA ouvert au moins de 25 ans, seraient moindres. Toutefois, si la garantie jeunes n'était pas universalisée et que le RSA était ouvert au moins de 25 ans, alors la place de l'assistance sociale serait renforcée et celle de la garantie jeunes et de l'assurance chômage serait amoindrie. Il ne faut donc pas se focaliser uniquement sur le RSA ou la garantie jeunes ou les opposer, mais prendre en compte leur complémentarité et la complémentarité avec la prestation d'assurance chômage, qui peut être plus ou moins généreuse pour les jeunes chômeurs.

Le troisième enjeu est celui de l'activation, soit l'idée que le soutien au revenu pour les jeunes est d'abord une politique sociale de lutte contre la pauvreté, mais qu'il peut aussi avoir un effet sur le retour à l'emploi. En Europe, il existe deux façons différentes pour permettre cet accès à l'emploi pour les jeunes. D'une part, certains pays, notamment le Royaume-Uni, considèrent que le plus gros danger contre le retour à l'emploi est l'assistanat et qu'il ne faut pas inciter les jeunes à demeurer sur ce revenu minimum (*workfare*). Ils appliquent donc des montants réduits de prestation pour les jeunes pour que ces derniers ne se contentent pas du revenu minimum et qu'ils soient incités à retourner le plus rapidement possible vers l'emploi. D'autre part, certains pays, plutôt les pays nordiques, s'inscrivent dans la stratégie du *learnfare*, dont l'objectif est d'investir davantage dans le capital humain des jeunes. Ainsi, les jeunes peuvent avoir accès à des prestations relativement généreuses, mais sont obligés de participer à des programmes de la politique de l'emploi qui ont pour objectif d'investir dans leur capital humain, en particulier l'éducation, pour leur permettre d'accéder à un emploi de qualité et les protéger plus fortement dans tout leur cycle de vie. Dans les pays nordiques, les jeunes sont beaucoup plus incités à participer à des programmes de formation professionnelle ou à retourner dans le système éducatif classique. Ces pays font également beaucoup plus de coopération avec le secteur non formel de l'éducation.

Un autre enjeu : qui sont les bénéficiaires ? Nous avons beaucoup parlé cette dernière année des étudiants lorsque nous parlions de précarité et de pauvreté. C'est également un des éléments qui a mis à l'agenda l'ouverture du RSA aux moins de 25 ans. Toutefois, dans tous les pays d'Europe, les dispositifs de revenu minimum ne sont jamais ouverts aux jeunes scolarisés. Dans cette perspective, l'élargissement du RSA aux moins de 25 ans n'aurait pas permis aux étudiants de toucher un soutien au revenu. Aussi, la question de l'ouverture du RSA aux étudiants se pose. Dans la plupart des pays, cette ouverture est refusée pour différentes raisons. D'abord, le revenu minimum est un filet de sécurité pour les individus qui ne peuvent pas accéder aux autres prestations sociales ou à l'emploi, alors que pour les étudiants, l'objectif est le financement des études. La logique de politique publique face à ces deux enjeux est donc différente. De plus, le revenu minimum vise à donner plus à ceux qui ont le moins. Or, les étudiants proviennent souvent de milieux plus favorisés et sont voués à obtenir un niveau d'éducation élevé qui leur permettra, sur le marché du travail, de percevoir des niveaux de rémunération plus élevés que le reste de la population. Ainsi, pour les étudiants, la question est plutôt celle de la réforme des aides aux étudiants. Les pays nordiques ont par exemple mis en place une allocation d'études d'un montant assez élevé, qui ne dépend plus du revenu des parents. Cette allocation d'études est souvent complétée d'un prêt de l'État.

Nous estimons qu'environ 800 000 à 1 million de jeunes ne sont ni en éducation, ni en formation, ni en emploi. En cas d'ouverture du RSA aux moins de 25 ans, le nombre de jeunes potentiellement bénéficiaires du RSA est estimé à 420 000. La DREES a estimé le coût net de l'ouverture du RSA aux moins de 25 ans, hors étudiants et apprentis, entre 4,6 et 5 milliards d'euros. Cette estimation se base sur l'hypothèse que tous les jeunes éligibles demanderaient le RSA, ce qui ne sera pas le cas.

Selon moi, la reconnaissance du statut d'adulte des jeunes pour un accès aux prestations sociales est absolument centrale en matière de lutte contre la pauvreté. La limite d'âge à 25 ans est complètement absurde de ce point de vue. Des travaux récents montrent clairement que plus les prestations sociales sont individualisées et plus les jeunes ont accès aux prestations sociales, plus la pauvreté des jeunes est réduite. Aussi, le principe de cette ouverture devrait être de plus en plus accepté. Cependant, le débat peut s'engager sur les contours de cette ouverture.

Il faut en outre penser la complémentarité entre le revenu minimum et les autres prestations sociales de soutien au revenu d'une part, et les liens entre le soutien au revenu et les autres politiques publiques de lutte contre la pauvreté d'autre part.

Jean-Claude BARBIER (président) : Cette présentation montre que l'extension de la ressource pour les jeunes ne peut pas être résumée à une ouverture du RSA aux jeunes. La question de la reconnaissance d'un statut d'adulte pour les jeunes est absolument clé. Au Danemark par exemple, un jeune qui commence à réaliser des stages et obtenir des petits emplois s'inscrit dans la logique de l'assurance chômage. Nous en sommes loin en France du point de vue idéologique, où l'assistantat est souvent mis en avant, notamment par les partis de droite.

Contribution de Sylvie FOUCHÉ sur le point de vue des personnes du 5^e Collège sur l'insertion et ses revenus pour les jeunes

Sylvie FOUCHÉ (collège des personnes concernées) : Nous avons réalisé un sondage sur le dispositif de garantie jeunes à Bourges. Neuf jeunes âgés de 17 à 24 ans ont participé à l'enquête. Ces jeunes vivent majoritairement chez leurs parents, chez des amis ou des membres de leur famille. Plus de la moitié des participants bénéficient de la garantie jeunes depuis moins de trois mois et les autres depuis plus de six mois.

Ces jeunes ont connu la garantie jeunes grâce au bouche-à-oreille ou à leur conseiller de mission locale ; l'un d'entre eux a connu le dispositif grâce au forum de Jeuxvideo.com.

À la question « Qu'est-ce que la garantie jeunes pour vous ? », les participants ont répondu qu'il s'agissait d'un dispositif pour aider les jeunes à trouver un emploi et à réaliser leurs démarches. Un participant considère le dispositif comme « une dernière solution pour les jeunes qui ne trouvent rien ».

À la question « Pourquoi avoir choisi d'intégrer la garantie jeunes ? », les participants ont majoritairement évoqué l'accompagnement au projet professionnel et l'aide au retour à l'emploi, ainsi que la raison financière.

Interrogés sur ce qui leur plaisait dans la garantie jeunes, les participants ont évoqué le collectif (respect, bienveillance, camaraderie), les horaires et les activités proposées. À l'inverse, interrogés sur ce qui leur déplaisait, quatre participants n'évoquent aucun élément ; deux soulignent le manque d'accompagnement ; d'autres ont évoqué l'éloignement géographique depuis le domicile, la difficulté de prendre la parole en public ou un dispositif non adapté à leur situation.

À la question « La somme versée grâce au dispositif vous permet-elle de répondre à vos besoins ? », moins de la moitié des participants jugent la rémunération suffisante pour subvenir à leurs besoins. Néanmoins, ils soulignent des limites quant aux possibilités offertes par cette rémunération, insuffisante pour être autonome et indépendant. Selon certains, la somme versée devrait être adaptée à la situation de chacun, ce que je partage totalement. Enfin, certains jeunes se saisissent de cette rémunération pour aider leurs parents ou financer leur permis.

Un participant a ajouté que « la garantie jeunes peut aider les gens vraiment perdus et inexpérimentés, mais que c'est un mois très long pour quelqu'un qui a déjà été actif ». Il a également regretté les sanctions en cas de retard ou d'absence.

Par ailleurs, j'ai le témoignage d'une de mes collègues, Coralie, à vous lire concernant le RSA Jeunes :

Je constate que quand on est au RSA, ensuite on travaille car on a la possibilité d'avoir un appartement mais on a aussi des charges à payer et du coup on doit trouver un petit boulot à côté pour les payer et pour pouvoir être tranquille et pouvoir profiter sans stress de l'appartement.

Avant quand on n'a pas le RSA on ne peut pas travailler car il y a pleins de RDV et de démarches à faire, un logement temporaire à trouver, aller à la mission locale chercher de l'argent, aller dans les banques alimentaires chercher à manger, etc.... Tous ces RDV, qui sont toujours le même jour, ne nous permettent pas de dire à un patron que

« je ne peux pas venir jeudi car j'ai la banque alimentaire, je ne peux pas venir lundi parce que j'ai RDV avec mon assistante sociale, etc.) ».

Le RSA nous permettra de nous payer le BSR (par exemple), de ne pas chercher de l'argent partout auprès des institutions ou illégalement (trafic-vol), de savoir où on dort le soir et du coup de pouvoir faire autre chose pour choisir notre métier. En plus, il faut savoir que lorsque l'on n'a pas de logement niveau hygiène ce n'est pas top et pour un patron non plus : on mange mal aussi car ce n'est pas notre priorité et ensuite on a plein de problèmes de peau, avec nos dents, on ne se lave pas toujours et on prend de la drogue ou on boit souvent avec les autres de la rue. Et c'est dur d'arrêter après quand on a 25 ans et un logement.

Un jeune qui touche le RSA pourra faire une activité sportive, culturelle, aller voir des copains au bar, sortir quoi, aérer la tête et ne pas rester seul mais aussi d'être moins renfermé sur nous-même et de pouvoir rencontrer des gens, avoir un lien social et d'entendre parler de possibilité de travail ou de bénévolat. Sortir quoi et vivre avec les autres. Développer plus son projet professionnel par l'échange avec les autres savoir si c'est bien cela que l'on veut faire.

Souvent à force de ne pas être entendu, de devoir rencontrer pleins de personnes professionnelles où ça tourne en rond et bien on a envie de se suicider.

Quand tu es un jeune tu n'as pas d'adresse car pas de logement, tu n'as pas forcément les moyens d'avoir un compte bancaire (sauf compte Nickel c'est pas mal) et du coup pour le patron c'est compliqué.

Quand tu as le RSA tu peux avoir un logement et du coup tu es obligé de faire plein de papiers qui sont nécessaires (impôt, CMU, CV, CI, etc.) avant quand tu es dans la rue tu les perds et/ou tu en as pas besoin. Et en plus tu dois payer pour avoir certains papiers ou avoir internet ou un téléphone. En fait, on veut qu'on consomme pour être dans les bons papiers mais on ne veut pas de nous. On nous rend invisibles en nous laissant dans l'ombre dans la vie réelle mais pas dans celle des politiques qui a chaque fois disent qu'on est leur priorité mais on ne voit pas vraiment où.

Nous ce que l'on veut c'est un RSA sous conditions que :

- nous fassions du bénévolat pour nous valoriser, nous aider à entrer dans la vie active, rencontrer des professionnels,
- nous ayons un "parrain" bénévole et pourquoi pas retraité où même une association pour les jeunes comme la tribu de Tachenn (c'est une famille où on avance tous à notre rythme et on a chacun notre niveau d'avancé) qui nous accompagnerait dans la gestion de notre budget et/ou dans nos démarches (logement, CMU, CV etc....)
- on ne veut pas d'un travailleur social "imposé" parce que l'on est au RSA ou jeune, qui va nous donner (quand il aura le temps) un RDV (dans 3 semaines) ou il faut attendre il faut revenir avec d'autres papiers et au bout de 3 mois on a enfin un début de réponse.

En fait, il nous faut une personne fixe à disposition comme "un parent" qui ne met pas de distance professionnelle, qui ne nous appelle pas par un numéro, qui nous connaît (et toutes nos démarches à faire) et que nous connaissons et qui n'a pas beaucoup de jeunes à suivre ; avec qui un lien de confiance peut se créer. Cela pourrait aussi éviter certaines envies de suicide. Il faut que de chaque côté se soit donné donnant surtout quand on voit le nombre de nouvelles personnes âgées de plus en plus nombreuses et nous aussi. Une personne vieille à mobilité réduite peut aussi être "marraine" elle nous aide dans notre administratif et nous on l'aide à se déplacer ou avoir de la compagnie. Un échange intergénérationnel. Nous on n'est pas seul et elle non plus.

Et surtout avoir de l'argent c'est avoir un lieu à soi, avoir sa bulle à soi, avec une douche, des toilettes de quoi cuisiner et se reposer. Car c'est dur pour le mental quand on ne sait pas où l'on sera et ce qui va se passer dans la nuit, être au chaud ! Des fois la tête elle vrille dehors !

Jean-Claude BARBIER (président) : Ce témoignage aborde de nombreux éléments que nous pourrions réutiliser dans nos travaux. Elle explique par exemple pourquoi il existe une réticence face au RSA Jeunes : le fait de ne pas vouloir avoir un travailleur social imposé. L'allocation du RSA peut être ainsi perçue de manière négative, ce dont il faut tenir compte.

Sylvie HÉBERT (AF-UPP) : J'ai pu rencontrer une jeune fille qui se sentait si désespérée face à son avenir qu'elle a décidé de tomber enceinte parce qu'elle a appris qu'elle pourrait recevoir des aides si elle avait un enfant.

S'agissant de l'intervention de Tom CHEVALIER, je souhaitais souligner à quel point la France est paradoxale. Vous pouvez voter à 18 ans, mais vous êtes considéré comme un enfant jusqu'à 21 ans par la CAF, en sachant que vous ne touchez plus d'allocation familiale à partir de 20 ans et que le RSA n'est disponible qu'à partir de 25 ans.

Tom CHEVALIER (CNRS) : En effet, vous décrivez bien la spécificité de la situation française. Le rapport « *Arrêtons de les mettre dans des cases !* » a comptabilisé plusieurs dizaines de limites d'âge différentes dans la législation française. Cette complexité est due à l'idée que les jeunes adultes sont en réalité encore des enfants.

Dans d'autres pays, les limites d'âge sont beaucoup plus cohérentes, dans le sens où la limite d'âge de l'accès à l'âge adulte se situe souvent à 18 ans. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres limites d'âge dans ces pays, à 25 ans ou 30 ans, pour des politiques spécifiques, mais celles-ci ne symbolisent pas le passage à l'âge adulte.

Jean-Claude BARBIER (président) : Le passage de l'âge adulte à 18 ans va implicitement contre l'histoire de notre politique familiale. Cette position, de repli sur la famille, est toutefois désormais complètement dépassée en comparaison avec les autres pays européens.

Présentation de Emmanuel BODINIER, Aequitaz, sur le projet de revenu garanti sans contrepartie établi avec le Secours catholique

Emmanuel BODINIER (Aequitaz) : Je dirige une petite association, Aequitaz, qui accompagne des personnes en situation de précarité, notamment des jeunes adultes. Dans le cadre de l'association, nous essayons de voir comment les politiques sociales pourraient évoluer, pour être à la fois plus justes et plus douces.

Dans la Drôme, un des collectifs a reçu un SMS d'une femme qui disait : « *Je suis réveillée en pleine nuit. Demain, Conseil disciplinaire du RSA. Je dois leur expliquer pourquoi j'ai stoppé le contrat d'insertion. Je ne rentre plus dans les cases. C'est une souffrance d'avoir à me justifier tout le temps.* » Cette femme évoquait en fait la commission pluridisciplinaire qui sanctionne les personnes qui ne respectent pas leur contrat. Cette situation nous a bouleversés et nous a amenés à créer Le Collectif de la Huppe, pour voir comment nous pouvions soutenir toutes les personnes qui vivaient ce type de situations.

De notre point de vue, le passage du RMI au RSA a constitué un réel basculement, masqué par un consensus politique affiché. Alors que le RMI correspondait plutôt à un droit universel, le RSA est un droit sous condition ou sous incitation. Ce basculement est matérialisé dans le contrat d'engagement réciproque, qui a évolué d'un contrat pédagogique à un contrat contraignant. Dans le Haut-Rhin par exemple, le versement du RSA a été conditionné à la réalisation de 8 heures de bénévolat par semaine, ce qui a finalement été validé par le Conseil d'État.

Ce basculement s'observe aussi dans la défiance qu'il y a envers les personnes bénéficiaires du RSA, qui doivent prouver des actes répétés pour avancer dans l'insertion, alors que le RMI était un dispositif innovant dans le sens où il prenait en compte la parole des personnes pour élaborer leur projet d'insertion. La responsabilité individuelle a ainsi pris le pas sur la responsabilité collective.

De plus, la décentralisation de l'accompagnement aux Départements a entraîné une baisse de l'accompagnement et une hausse des contrôles. Quand nous avons écrit le rapport « *Sans contrepartie* », nous avons réalisé que ce basculement était le résultat d'une logique politique initiée à la fois par Éric CIOTTI, qui a organisé une rencontre entre 18 départements volontaires pour voir comment développer les contrôles des personnes bénéficiaires du RSA, et par le pacte de Cahors, qui prévoit que l'État puisse mettre sous contrainte les dépenses des départements et limite ainsi la capacité des départements à réaliser de véritables accompagnements.

Le résultat de ce basculement est une réalité massive de sanctions. Nous avons réalisé une enquête en 2020, avec nos faibles moyens, sur ces sanctions. Trente départements, qui prennent en charge 25 % des allocataires français, ont répondu. Nous avons alors constaté que les départements sanctionnent chaque année de 0 (Seine-Saint-Denis) à 15 % (Alpes-Maritimes) des bénéficiaires du RSA. Nous estimons qu'en moyenne, 6 % des bénéficiaires, soit environ 115 000 foyers et 234 000 personnes, sont sanctionnés chaque année, c'est-à-dire qu'ils ont été convoqués en commission pluridisciplinaire et se sont vus couper leur allocation à hauteur de 50, 80 ou 100 % pendant une période donnée. Dans le Var, chaque année, 2 millions d'euros sont économisés par le Département du fait de ces sanctions. Pour deux tiers de ces sanctions, le motif est le non-respect des engagements pris dans le cadre du contrat d'engagement réciproque, comme le fait d'arrêter une formation en cours ou de ne pas renouveler son inscription à Pôle emploi. Nous envisageons de prolonger cette enquête en 2021 ou en 2022 pour observer l'évolution sur ce sujet.

Enfin, je souhaite vous expliquer pourquoi nous sommes contre ce basculement. Un certain nombre d'arguments ont été listés dans le rapport, qui figure sur les sites internet d'Aequitaz et du Secours Catholique.

D'abord, nous pensons qu'un revenu minimal vital ne devrait pas se négocier. Nous militons pour que la protection sociale soit considérée comme un plancher et non comme un filet. Selon nous, un minimum vital n'a pas besoin d'être mérité, l'idée du mérite s'opposant à celle d'une dignité fondamentale. Nous ne devrions pas vivre en France, un pays riche, en dessous d'un certain seuil de revenu. Si jamais il devait y avoir une logique d'incitation, elle ne devrait s'appliquer qu'au-delà d'un seuil minimum.

Par ailleurs, nous considérons qu'il ne peut pas être reproché à des personnes de ne pas rechercher des emplois qui n'existent pas sur leur territoire. Quand nous comparons le nombre d'offres d'emplois disponibles sur le site de Pôle emploi (400 000 offres environ) et les données de l'INSEE sur le nombre officiel de chômeurs (6 millions), le fait de faire peser sur les individus la responsabilité de leur insertion nous semble extrêmement problématique pour justifier des sanctions.

De plus, une partie des personnes sanctionnées – le conjoint, les enfants – n'ont absolument rien fait et doivent vivre avec des coupures dans le revenu minimum, alors qu'elles n'ont pas signé de contrat d'engagement réciproque.

Nous sommes convaincus que cette logique de sanction nuit à l'accompagnement et au recours aux droits. Nous pensons que cette forme d'expérience d'humiliation nuit à la capacité à instaurer une relation sincère avec les travailleurs sociaux. Aussi, nous sommes favorables à une dissociation des logiques de contrôle et d'accompagnement. En outre, notre position concernant un revenu sans contrepartie n'est pas incompatible avec l'accompagnement ou avec une forme de reconnaissance de ce que les personnes apportent déjà à la société (éducation des enfants, contributions bénévoles à des associations, des collectifs, des mouvements sociaux, des relations de voisinage).

Nous sortons d'une élection où deux tiers des gens et 87 % des moins de 25 ans ne sont pas allés voter. Je pense que la logique de défiance que nous observons vis-à-vis du travail social se généralise dans la société et nuit à notre cohésion et à notre capacité à vivre ensemble et à lutter contre la pauvreté.

Jean-Claude BARBIER (président) : Je vous invite à lire ce rapport très intéressant, qui conclut qu'il faut mettre en place un revenu minimum sans contrepartie.

Emmanuel BODINIER (Aequitaz) : Cette revendication s'inscrit dans un contexte de revendications plus large. Nous avons parlé de la jeunesse ; la question du montant ou de l'éligibilité des étrangers se pose également par exemple.

La question de la mise sous condition à des gestes répétés est souvent oubliée. En outre, nous ne sommes pas contre le fait de sanctionner en cas de fraude délibérée. Hormis ce cas extrême, nous ne voyons pas pourquoi des personnes devraient se voir couper une partie d'un revenu de survie, qui est déjà extrêmement bas.

Notre position n'est pas celle d'un revenu universel, mais d'un revenu minimum garanti sans que des gestes répétés soient demandés aux bénéficiaires, ce qui ne signifie pas non plus absence d'accompagnement ou de dialogue. Nous savons qu'il existe une multitude d'obstacles – familiaux, de santé, professionnels – qui ne sont toutefois jamais pris en compte dans la

situation de la personne. Le dialogue doit se faire, mais sans qu'une épée de Damoclès ne pèse sur les bénéficiaires. Il nous semble indispensable que ces commissions pluridisciplinaires, dans lesquelles les personnes se retrouvent seules face à plusieurs travailleurs sociaux, soient arrêtées. En outre, nous avons constaté des pratiques illégales de certains départements, qui convoquent en même temps 100 ou 200 personnes ; celles qui ne se présentent pas voient leur dossier transmis en commission pluridisciplinaire.

Intervention de Chantal RICHARD (CFDT) sur les compatibilités et contradictions de l'indemnité chômage et du revenu garanti sans contrepartie avec le système français de protection sociale

Chantal RICHARD (CFDT) : L'assurance chômage n'est pas plus ou moins généreuse en France que dans d'autres pays. Je trouve dommage que l'image d'une assurance chômage plus généreuse en France persiste. Il faut considérer l'assurance chômage dans l'ensemble du système social français.

S'agissant de la garantie jeunes, dispositif que la CFDT a beaucoup soutenu, la difficulté est aujourd'hui de savoir comment donner les moyens à la mission locale d'aller vers les jeunes qui ne sont pas connus de la mission locale.

Par ailleurs, nous sommes confrontés depuis toujours à l'idée que si un jeune débute sa vie d'adulte par percevoir un minimum social, il ne sera pas encouragé à aller vers un emploi et continuera à vivre de minima sociaux. Cette idée est totalement fausse. Dans le débat sur l'ouverture du RSA socle aux jeunes, cette idée est très prégnante et doit être combattue. Nous avons introduit l'accès aux minima sociaux des jeunes avec l'ouverture du dispositif garantie jeunes. Pourquoi ne pas élargir aujourd'hui le RSA aux jeunes ?

S'agissant des étudiants, le système de bourses doit être revu, notamment au regard de l'accessibilité au RSA socle pour les jeunes. Par ailleurs, l'accessibilité de la prime d'activité aux apprentis et aux jeunes étudiants qui travaillent doit être débattue au regard de la responsabilité des employeurs. Où la responsabilité des employeurs se situe-t-elle ? Ne devrions-nous pas regarder comment augmenter le salaire d'un apprenti ou d'un étudiant qui travaille plutôt que de leur donner accès à la prime d'activité ?

La CFDT demande une augmentation du RSA. En effet, les bénéficiaires du RSA n'ont pas vu leur allocation augmenter au même titre que les personnes en situation de handicap. Que signifie cette absence d'augmentation du RSA en termes de considération des personnes qui en bénéficient ?

En ce qui concerne le revenu minimum garanti tel qu'il vient d'être présenté, il est proposé un montant compris entre 850 et 900 euros, ce qui représenterait une réelle augmentation par rapport au montant du RSA socle pour une personne seule. Cette augmentation est bien entendu nécessaire, mais elle pose aussi de nombreuses questions, en termes de financement, d'impact sur les autres prestations, de maintien des services publics actuels. Il convient donc d'organiser un débat de société sur ce sujet d'un revenu minimum accessible à tous.

Toutes ces réflexions ont été initiées dans le cadre de la concertation sur le revenu universel d'activité, qui a été totalement interrompue. Par ailleurs, nous attendons avec impatience la décision du Conseil d'État, qui devrait intervenir très prochainement, sur la réforme de l'assurance chômage et son application au 1^{er} juillet. En outre, la réflexion actuelle sur ces sujets n'est pas sereine ou collective, ce qui est déplorable. Certains politiques réfléchissent par ailleurs à la fusion des assurances chômage avec les minima sociaux.

Jean-Claude BARBIER (président) : Les questions que vous posez sont au cœur de notre débat.

Débat général

Sylvie FOUCHÉ (collège des personnes concernées) : Je remercie Monsieur BODINIER, qui a traduit ce que les personnes au RSA vivent au quotidien. J'avais décidé d'arrêter de travailler pour élever mes trois enfants, mais on m'a indiqué que le RSA n'était pas fait pour cela, ce que j'ai trouvé malheureux. En effet, j'habitais dans une petite ville et faire garder mes trois enfants m'aurait coûté plus cher que le salaire que j'aurais perçu en travaillant. J'avais un rendez-vous chaque mois et signalais à chaque fois le contrat d'engagement réciproque. Je m'engageais donc à chaque fois pour pouvoir continuer à toucher le RSA. Je trouve malheureux qu'à l'heure actuelle en France nous ayons honte d'être mère au foyer.

Ma fille a réalisé un service civique à la CAF et a vu son RSA suspendu parce qu'elle ne s'était pas rendue à un rendez-vous, car elle avait un bébé de trois mois. Le Conseil départemental lui a alors dit qu'il fallait qu'elle trouve un travail puisque ses

droits au RSA étaient suspendus, alors que ma fille souhaitait rester à domicile pour élever son enfant jusqu'à ce qu'il ait un an. Il serait bien de respecter la volonté des femmes qui souhaitent élever leurs enfants et de leur permettre de conserver les minimas sociaux.

Jean-Claude BARBIER (président) : Ce dernier point est très important et méritera d'être débattu lors d'une prochaine séance.

Olivier FANTONE (CFE-CGC) : Au-delà de la question de la dé-corrélation du revenu minimum et du contrat d'engagement, j'ai noté plusieurs points dans ce rapport autour de la notion d'accompagnement, notamment l'impact de l'accompagnement contraint, la question de la libre adhésion à un accompagnement et la nuisance de la sanction. Ce rapport pose aussi la question du positionnement des travailleurs sociaux qui doivent accompagner, mais aussi contrôler, ce qui peut s'avérer être une position difficile. J'ai également noté la question des moyens de l'accompagnement qui étaient parfois détournés par certaines collectivités pour réaliser du contrôle. En outre, il est question d'un contrat d'engagement réciproque. Quelles mesures prendre lorsque les collectivités ne respectent pas leurs engagements en termes de moyens d'accompagnement ?

Jean-Claude BARBIER (président) : La question de la réciprocité de l'engagement est tout à fait centrale.

Bernard GOUEDIC (MNCP) : Nous faisons actuellement le constat que les nouveaux dispositifs qui seront mis en place n'amélioreront certainement pas l'accès des jeunes aux allocations chômage. Le temps de travail nécessaire pour ouvrir des droits à l'allocation de retour à l'emploi passera de 4 à 6 mois, si le Conseil d'État ne retoque pas les dispositions prévues. Par ailleurs, le nouveau mode de calcul du salaire journalier de référence, avec la prise en compte des jours non travaillés, fera que les jeunes étudiants qui ont dû travailler à temps partiel pendant leurs études connaîtront une chute spectaculaire de leur salaire de référence. Les jeunes seront donc fortement pénalisés par cette réforme.

De plus, nous attirons votre attention sur le fait qu'actuellement, Pôle emploi, dans le cadre des contrôles qu'il réalise, inverse la charge de la preuve et la transmet aux demandeurs d'emploi en leur indiquant que telle omission a été faite de façon volontaire et qu'il s'agit donc d'une fraude, qui entraîne la suspension des droits ou la non prise en compte de périodes travaillées et cotisées dans le calcul des nouveaux droits.

Jean-Philippe REVEL (CGT) : La CGT s'inscrit plutôt dans une logique de protection sociale. La question du financement se pose également. Celui-ci peut être assis sur les cotisations sociales ou sur l'impôt.

La sanction fait intégralement partie des dispositifs et permet de gérer et limiter la liste des bénéficiaires afin de justifier les économies réalisées en termes de financement. Cette logique doit être dénoncée.

Jean-Claude BARBIER (président) : Dans le rapport d'Aequitaz et du Secours Catholique figure tout un travail sur les sanctions. En tant que président de ce groupe, je souhaite faire la lumière sur la réalité de ces sanctions. Je demanderai à la CNAF de nous apporter des réponses concernant l'évaluation de ces sanctions. Une lettre a été envoyée à la CNAF à Monsieur Donné pour obtenir ces chiffres.

Emmanuel BODINIER (Aequitaz) : Je serai très preneur des statistiques de la CNAF sur ce sujet des sanctions. L'ODAS a publié un rapport peu précis en termes de méthodologie et de contenu sur ce sujet. Nous aurions donc besoin d'obtenir des précisions concernant la vision nationale sur ce sujet des sanctions.

Sur le montant proposé pour ce revenu minimum garanti, il est très imprécis, car il ne tient pas compte de l'action des allocations logement. En outre, nous établirons un compte rendu des rencontres de terrain réalisées ces derniers mois, qui pourra être transmis au CNLE. Il nous semble très important que le CNLE travaille sur ce sujet. Il ne s'agit pas seulement d'une question de montant. Une question de fond se joue également à travers ces dispositifs.

Chantal RICHARD (CFDT) : Ces débats doivent être dissociés, même s'ils sont complémentaires. Sur les sanctions, nous devons regarder comment les limiter ou améliorer ce système de sanction pour le rendre moins brutal. Cette question est toutefois différente de celles de l'attribution d'un revenu minimum décent ou de l'augmentation des minimas sociaux, qui méritent un débat politique.

Jean-Claude BARBIER (président) : Les éléments que vous évoquez sont particulièrement traités en Allemagne, où il existe une garantie constitutionnelle du revenu minimum. Je souhaitais présenter une comparaison avec le cas allemand, mais nous n'avons plus suffisamment de temps.. Vous pourrez également compléter vos propos par écrit si vous le souhaitez.

Conclusions générales

Jean-Claude BARBIER (président) : Je vous remercie pour vos contributions.

La prochaine séance du groupe de travail aura lieu le 21 septembre et portera sur les personnes migrantes et les personnes en situation irrégulière, leur insertion et leur couverture sociale. Nous reviendrons sur l'AME notamment.

La séance est levée à 12 heures 43.